

SLOWW 8/11/22 - Atelier « Labellisations vertes dans le tourisme »

Intervenants :

Jan Fransen et Karin Struijk de Green Award (une Organisation non lucrative)

André Mahr – Directeur de la flotte d’A. Rosa (un des principaux opérateurs de croisières fluviales)

Ghislain Fenouil – Responsable national du label Pavillon Bleu au sein de l’association Teragir

Marie Guignon – Chargée de mission Tourisme Responsable au sein d’ADN Tourisme (*Nota : Marie a préparé l’atelier, mais a été victime d’une indisponibilité de dernière minute*)

Les « labels verts » sont nombreux, et le secteur du tourisme en décompte plus d’une trentaine. Les opérateurs, et a fortiori les touristes, ont des difficultés à se repérer. Comment faire la part des choses entre ce qui est du « green washing » et ce qui relève d’une démarche fiable et sincère ? Pourquoi et comment s’engager dans une démarche de labellisation ? Quels sont les labels utilisés dans le tourisme fluvial et fluvestre ?

Bien conscient de ces enjeux, ADN Tourisme s’est engagé dans un partenariat avec ATD (Acteurs du Tourisme Durable, Association dont VNF est membre) dont la première action commune a été la publication d’un guide des démarches de labellisation pour un tourisme responsable. Ce guide peut être téléchargé gratuitement à l’adresse : <https://www.adn-tourisme.fr/guide-demarches-tourisme-responsable/> . L’ambition commune d’ADN Tourisme et d’Acteurs du Tourisme Durable via ce guide est d’aider et d’encourager les territoires et les professionnels à s’engager dans une labellisation adaptée à leurs activités et ainsi de créer, auprès des acteurs touristiques, l’effet d’entraînement nécessaire à la transition du secteur.

Le guide se présente avec des « fiches pratiques » sur 28 labels permettant de savoir rapidement les prérequis, le temps et le budget à consacrer à la démarche. Deux labels intéresseront particulièrement les acteurs du tourisme fluvestre : « Pavillon Bleu » et « Accueil Vélo ». Au-delà de ce recensement, l’effort des rédacteurs a porté sur une appréciation de la contribution de chaque label à l’atteinte des ODD (Objectifs de Développement Durable). Les informations ainsi collectées sont reprises ensuite dans un diagramme synthétique

Pavillon Bleu

Ce label, de notoriété internationale, concerne les plages et les ports de plaisance. Il est géré par l’association Teragir. Cette association gère plusieurs programmes : 2 pour le tourisme durable, 3 pour l’éducation à l’environnement. Pavillon Bleu va fêter ses 40 ans en 2025. Aujourd’hui le label regroupe 50 pays et près de 5.000 sites. En France, 117 ports de plaisance sont labellisés, dont 29 ports fluviaux, ce qui ne représente – pour le fluvial - que 30% des sites potentiels.

4 grandes familles de critères : gestion du site = gestion bâtementaire, sécurité des équipements, accessibilité ; gestion du milieu : gestion de l’eau, gestion des eaux usées, biodiversité ; gestion des déchets : collecte, traitement ; éducation à l’environnement : activités de sensibilisation.

Obtenir ce label, c’est aussi intégrer le programme Pavillon Bleu. Le Programme est là pour développer de plus en plus d’outils et de ressources (fiches, webinaires, interventions) et les partager au sein d’un réseau, dans une logique d’amélioration permanente.

Green Award

Association à but non lucratif, créée en 1994 avec pour objectif initial le développement d’un programme pour sécuriser la navigation. La demande venait du Port de Rotterdam et des plaintes liées à la sécurité.

Aujourd'hui une présence dans 30 pays, et des labellisations qui s'appliquent sur 10 types différents de navires maritimes, et 8 types de bateaux fluviaux, dont les paquebots.

La certification fait suite à des inspections et vérifications faites sur les bateaux, par des professionnels, sur la base de critères revus tous les 2 ou 3 ans. Les critères reposent en partie sur leur contribution aux ODD (Objectifs de développement Durable). Il y a une progressivité dans la certification, avec 4 niveaux, de « Bronze » à « Platinum ». L'avantage de cette progressivité est de faciliter l'engagement des opérateurs qui ne s'investissent pas en pure perte.

L'intérêt principal pour un opérateur n'est pas seulement un bénéfice d'image, mais la possibilité d'accéder à une série d'incentives financiers, ou à des avantages sur les sites d'escales, comme des emplacements préférentiels.

Ce label n'est pas encore en place en France, il faudrait pour cela que l'ensemble de la communauté « paquebots » manifeste son intérêt : autorités, opérateurs de bateaux de croisière, gestionnaires d'infrastructures, ...

A.ROSA : Cruising differently

La transition écologique des paquebots fluviaux a commencé il y a plusieurs années sur le Danube. Au-delà des seuls enjeux en matière de motorisation, on travaille avec les collectivités pour améliorer l'acceptabilité des populations locales, grâce par exemple au recours à des bus électriques, et pour y apporter une meilleure contribution, par exemple via des circuits courts d'approvisionnement.

Concernant « Green Award », A.ROSA, qui vient d'atteindre le niveau « Gold », y trouve beaucoup d'intérêt, sur le plan financier, grâce aux incentives financiers, mais aussi en termes d'image et de capacités de différenciation par rapport aux autres opérateurs.

Contribution du port Amsterdam :

Les lieux d'amarrage intègrent le niveau de certification : les bateaux les plus vertueux peuvent accéder aux sites les plus demandés. Le port s'autorise à refuser certains bateaux jugés « pas assez green »

Question sur les particularités du fluvial par rapport au maritime

Réponse Pavillon Bleu : sur le fluvial, ce serait intéressant de raisonner dans une logique d'itinéraires, en vue de pouvoir labelliser l'intégralité d'un canal, par exemple.

Réponse Green Award : ce ne sont pas les mêmes types de bateaux, les critères sont donc adaptés en conséquence